

Après la liquidation de SFAM Indexia, des prélèvements bancaires continuent... depuis la Belgique

En avril et mai dernier, le tribunal de commerce de Paris a placé en liquidation judiciaire la SFAM, puis Indexia. Or, des prélèvements bancaires abusifs sont à nouveau constatés sur les comptes courants des victimes. Ils sont opérés via une société en ligne enregistrée en Belgique qui a indiqué à La Tribune avoir repris les activités de « Serena », l'une des nombreuses marques créées par le groupe Indexia.



Jeanne Dussueil (/journalistes/jeanne-dussueil-691)

13 Sept 2024, 6:17



Le siège de SFAM, devenu groupe Indexia, dont la liquidation judiciaire a été prononcée en France en mai 2024. (Crédits : Nicolas Guyonnet / Hans Lucas via Reuters Connect)

Ce devait être un lointain cauchemar. Mais « l'enfer Sfam Indexia », tel que l'ont décrit des milliers de victimes (<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/accuse-de-pratiques-commerciales-trompeuses-l-ex-courtier-sfam-indexia-dechaine-toujours-la-colere-des-consommateurs-993517.html>) depuis sept ans, n'est toujours pas fini. Pourtant, les deux sociétés incriminées ont été placées en liquidation l'une après l'autre par le tribunal de commerce de Paris, en avril et mai dernier, suite à une saisine de l'Urssaf qui réclamait plusieurs millions d'euros d'arriérés. Si liquidation ne veut pas dire condamnation, cet ancien courtier en assurances affinitaires a toutefois été plusieurs fois épinglé, et ce, dès 2018 par la répression des fraudes (DGCCRF) pour s (<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/fraude-aux-prelevements-bancaires-pourquoi-les-donnees-des-clients-francais-sont-a-la-portee-des-escrocs-997242.html>)es prélèvements bancaires abusifs (<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/fraude-aux-prelevements-bancaires-pourquoi-les-donnees-des-clients-francais-sont-a-la-portee-des-escrocs-997242.html>). Le scandale est hors normes, plusieurs millions d'euros ont été prélevés grâce à la négligence de ces clients de contrats d'assurance multimédia que la plupart d'entre eux n'ont jamais signé dans les boutiques de revendeurs cités (Fnac, Darty, SFR...)

L'affaire fait la une des médias et les particuliers et les associations de consommateurs espèrent enfin venir à bout de ces prélèvements produits à partir de mandat SEPA frauduleux dans la plupart des cas. Mais cet été 2024, plusieurs victimes de la SFAM ont constaté avec effroi de nouvelles sommes prélevées sur leur compte courant :

« Dernièrement, le prélèvement d'un Pack Premium 44,99 alors que je suis résilié depuis plus de 2 ans...Un prélèvement venant de Belgique... », s'alarme l'une d'elle sur le groupe Facebook

« Entraide des victimes de SFAM Celside Hubsid Serana Foriou Infopresse ». Même témoignage sur le site UFC Que Choisir, fin juillet : « Maintenant, ils appellent leur service "Pack Premium" et ont changé leur compte en Belgique ». Le choc psychologique de la fraude et sa persistance auprès de ces victimes sont tels que sur ses sites, des signalements sont partagés et mis à jour chaque semaine.

« Hallucinant »

Pour l'avocate qui représente des milliers de victimes françaises, ces nouveaux témoignages sont « tout simplement hallucinants. » « Je ne l'explique pas. Mes clients qui m'ont fait état des mêmes prélèvements n'ont aucun lien avec la Belgique », répond Me Leoty à La Tribune.

Est-ce la société Sfam Indexia qui récidiverait depuis un ICS (Identifiant créancier SEPA) enregistré en Belgique pour opérer ?

En Belgique, le groupe Indexia, autrefois présenté dans l'Hexagone comme la nouvelle star des assurances jusqu'à être soutenu par Bpifrance, s'est vu retiré, dès mars 2022, son agrément en tant qu'intermédiaire d'assurance. Le 3 juillet 2024, le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a même condamné la Sfam « pour pratiques commerciales trompeuses et agressives lors de la vente de polices d'assurance pour appareils multimédias » et ordonné par jugement la cessation des pratiques commerciales déloyales de la société. A ce titre, l'entreprise basée à Romans-sur-Isère en France doit s'acquitter d'une amende de 5.000 euros pour tout retrait d'argent abusif sur le compte bancaire d'un consommateur.

Equestrian Cup et Serena

Derrière ces nouveaux prélèvements se cache en réalité une autre société, baptisée Equestrian Cup, elle aussi domiciliée en Belgique. Sur son site, on y vend une « vie de privilégiée » et des « services exceptionnels » autour d'« événements sportifs, culturels, artistiques », et notamment hippiques, une passion dont fait également commerce le PDG de Sfam Indexia, Sadri Fegaier. Surtout, les conditions générales de vente de ces offres ressemblent étrangement aux méthodes employées par la myriade d'entreprises créées par la holding SFAM (Hubsid Store, Celside, Foriou...) Parmi elles, la marque « Serena » qui est d'ailleurs explicitement mentionnée sur le site d'Equestrian cup : « Je n'ai rien eu à payer, tout a été pris en charge par Serena », est-il écrit en guise de témoignage client dès la première page.

Le Service Public fédéral (SPF) belge qui gère les affaires économiques et bancaires nous confirme l'Identité Créancier SEPA incriminé par plusieurs victimes françaises des prélèvements cet été :

« Le numéro ICS BE07ZZZ0805132662 est bien un Identifiant Créancier SEPA belge lié à la société Equestrian Cup Events (BCE 0805132662) » écrit l'autorité.

Pire, contacté, le service client d'Equestrian Cup confirme les liens entre les deux sociétés :

« Oui, il y a une relation avec Hubsid Store, l'ancienne société qui vend des téléphones, des ordinateurs... » Et de poursuivre : C'est la suite de Serena, les clients sont contactés en tant qu'ancien client de Serena », confirme à La Tribune une conseillère affirmant être basée à Paris depuis visiblement un call center. Et d'ajouter : « On avait des soucis avec Serena sur les prélèvements bancaires ». Mais, assure-t-elle, « active depuis il y a moins de trois mois », Equestrian Cup, créé le 25 août 2023 selon le registre belge, est en plein développement, avec une présence « en Belgique, en France, dans toute l'Europe ».

De la galaxie SFAM Indexia, « les sociétés Serena et Foriou ne sont pas liquidés » depuis la procédure du printemps dernier qui a concerné d'autres entités du groupe, rappelle Me Leoty.

Contacté par La Tribune, Nicolas Deridder, le « directeur global » d'Equestrian Cup, n'a pas répondu à nos sollicitations. Sur les réseaux sociaux, les liens s'affichent publiquement avec le PDG Sadri Fegaier autour des compétitions hippiques, comme l'a noté l'UFC Que Choisir « en alerte sur les anciennes sociétés de l'ancien PDG ou de sa compagnie ». De son côté, la SFAM Indexia liquidée en France et ses anciens interlocuteurs restent injoignables. Pourtant, si tous les sites et lignes téléphoniques sont coupées, son siège en Isère serait toujours occupé par quelques salariés encore présents sur le site, selon nos informations.

De leur côté, les autorités belges sont également en alerte et constatent la reprise de ces prélèvements, malgré, là aussi, la décision de justice. « L'Inspection économique continue de recevoir des signalements relatifs à des prélèvements irréguliers sur les comptes de clients ayant souscrit une assurance et/ou des services auprès des entreprises du groupe Indexia. L'Inspection prend dès lors les mesures nécessaires afin que les entreprises concernées soient sanctionnées, conformément aux mesures de cessation précitées. La plupart concerne néanmoins des prélèvements effectués avant la décision rendue par le Tribunal », indique à La Tribune le Service Public Fédéral à La Tribune qui a reçu ces dernières années « plus de 1.200 signalements concernant la société SFAM.»

En Belgique, si « le groupe INDEXIA a cessé ses activités de vente de produits multimédia, assurances et services par l'intermédiaire des magasins Hubsid.Store et sur internet », le SPF rappelle aussi que, début septembre, « des sociétés sont toujours inscrites (et légalement actives) à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique : la SA SFAM Belgium, la SRL Pass 5 Belgium, la SRL H.R.C. Belgium, la SRL CYRANA BELGIUM et la SA Hubsid.Store.Belgium ». Autrement dit : « la suspension de la SFAM ne concernait que ses activités d'assurance. Elle n'a pas eu d'impact sur les autres services de la société », admet le SPF.

En France, le volet juridique pour SFAM créée en 1999, avant de devenir Indexia, et son PDG, n'est pas encore clos. Ce 23 septembre se tiendra un procès au pénal devant le tribunal correctionnel de Paris. Se posera alors à nouveau la question cruciale, pour des milliers de victimes sur des sommes allant jusqu'à 25.000 euros prélevés indûment, de leur remboursement. « En cas de condamnation définitive le SARVI, un fonds d'indemnisation et de garantie des victimes d'infraction pourrait être obtenu sur décision du tribunal. Il faut que la justice fasse son travail », affirme Me Leoty qui plaidera au pénal pour 550 clients, parmi 1200 victimes représentées. Le PDG d'Indexia sera, lui, représenté par un mandataire.



Jeanne Dussueil (/journalistes/jeanne-dussueil-691)

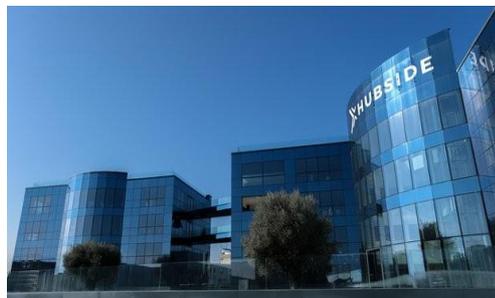
Rédiger un commentaire



Sur le même sujet

[Assurances : la Sfam \(groupe Indexia\) placée en liquidation judiciaire, les consommateurs lésés seront-ils remboursés ? \(https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/assurances-la-sfam-groupe-indexia-placee-en-liquidation-judiciaire-les-consommateurs-leses-seront-ils-rembourses-996110.html\)](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/assurances-la-sfam-groupe-indexia-placee-en-liquidation-judiciaire-les-consommateurs-leses-seront-ils-rembourses-996110.html)

[Assurances : excédés par les prélèvements bancaires abusifs, les victimes de la Sfam \(groupe Indexia\) font ent...](#)



Lire aussi

[Fraude aux prélèvements bancaires : pourquoi les données des clients français sont à la portée des escrocs \(https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/fraude-aux-prelevements-bancaires-pourquoi-les-donnees-des-clients-francais-sont-a-la-portee-des-escrocs-997242.html\)](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/fraude-aux-prelevements-bancaires-pourquoi-les-donnees-des-clients-francais-sont-a-la-portee-des-escrocs-997242.html)